



High technology in



air conditioning



POMPE A CHALEUR ? LA SOLUTION IDEALE...

la plus économique et la plus performante. Grâce aux pompes à chaleur, vous obtiendrez confort et bien-être dans votre piscine tout en réalisant ces économies d'énergie significatives.

Le principe : capter les calories de l'air et les restituer à l'eau de la piscine. Pour 1 kW consommé par le compresseur, la pompe à chaleur en restitue 4 voir 5 à la piscine.

Quand et comment utiliser les pompes à chaleur ? :

- Pour le chauffage des piscines plein air, généralement de mai à septembre (ou d'avril à octobre selon les régions).
- La température extérieure doit impérativement être supérieure à +5°C (excepté pour les modèles «toutes saisons» qui peuvent fonctionner toute l'année avec un éventuel appoint en hiver).
- La pompe à chaleur s'installe à l'extérieur, à proximité du local technique, ou dans le local technique pour les modèles « local technique ».

SOLUTION IDEALE, POURQUOI ?

La plus silencieuse

Les dernières technologies de compression et de ventilation permettent de mettre au point des produits extrêmement silencieux.

La plus innovante

La technologie TITANE, unique au monde, assure une résistance totale à la corrosion quel que soit le traitement de l'eau (électrolyse du sel, chlore, brome, ozone.....) et même avec l'eau de mer.

La plus écologique

80 % de l'énergie utilisée pour chauffer la piscine proviennent de l'air. Il s'agit donc d'une énergie totalement naturelle. Les fluides frigorigènes utilisés n'ont aucun effet sur la couche d'ozone.

Installation

La pompe à chaleur s'installe facilement sur une piscine à construire ou une piscine existante par une simple connexion électrique et une simple connexion hydraulique.

Simple à utiliser

Programmez votre pompe à chaleur à 28°C et profitez...

Principe de fonctionnement

- Récupération de l'énergie solaire contenue dans l'air et transfert de cette énergie vers l'eau de la piscine.
- Les calories sont captées par le fluide frigorigène (R410A) circulant dans l'évaporateur (dos de la machine). A ce niveau, le fluide passe de l'état liquide à l'état gazeux.
- Il est ensuite comprimé à haute pression dans le compresseur.
- Le gaz, maintenant très chaud, cède son énergie dans le condenseur TITANE. Grâce à la pompe à chaleur, 80% de l'énergie nécessaire au chauffage de la piscine est GRATUITE.

CHAUFFAGE PISCINE

POMPES À CHALEUR



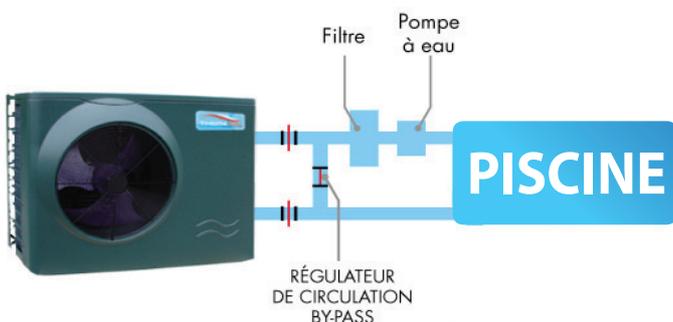
PROFITEZ AU MAXIMUM DE VOTRE PISCINE

De mai à octobre une eau à 28 °C



NOUVEAU

Contrôleur digital tactile



NOTRE EXCLUSIVITÉ

Échangeur DOUBLE SPIRALE,
DOUBLE CHAMBRE en Titane



Le TITANE, métal inaltérable par tous les produits classiques d'entretien de piscine (chlore, brome, sel, ozone, etc.) permet d'optimiser le rendement calorifique grâce à sa grande conductivité.

POMPE À CHALEUR = ÉCONOMIE D'ÉNERGIE

La technologie de la pompe à chaleur permet de réaliser de réelles économies de fonctionnement.

**LA P.A.C. C'EST JUSQU'À 5 FOIS PLUS D'ÉNERGIE RESTITUÉE
QUE D'ÉNERGIE CONSOMMÉE.**



DÉPARTEMENT PISCINE



CARACTERISTIQUES

MODELE

Capacité bassin

Puissance de chauffage **

Consommation**

COP

Courant nominal

Puissance de chauffage*

Consommation *

Contrôleur

Gaz

Echangeur

Compresseur

Mode

Plage de fonctionnement

Puissance acoustique

Alimentation

Câble d'alimentation

Détendeur

Débit d'eau

Raccordement hydraulique

Dimension unité

Dimension carton

Poids net

Poids brut



Service spécifique et personnalisé.



Engagement qualitatif et durable.



Hotline et SAV sur site.
Notre charte de qualité.



Gaz écologique et performant.



Engagement fort pour la nature.



Membre FPP.
Commission chauffage.
Signature DTP 10.



TWP80	TWP110	TWP130	TWP150	TWP230
Jusqu'à 60 m ³	Jusqu'à 80 m ³	Jusqu'à 100 m ³	Jusqu'à 120 m ³	Jusqu'à 160 m ³
9.27 KW	13.62 KW	15.44 KW	17.85 KW	25 KW
1.88 KW	2.46 KW	2.92 KW	3.41 KW	5 KW
4.93	5.53	5.28	5.23	5.00
10 A	14.3 A	15.9 A	18.4 A	9.96 A
8.41 KW	11.31 KW	13.18 KW	15.47 KW	20 KW
1.94 KW	2.55 KW	3.03 KW	3.5 KW	4.7 KW
Digitale tactile déporté	Digitale tactile déporté	Digitale tactile déporté	Digitale tactile déporté	Digitale tactile déporté
R410 A	R410 A	R410 A	R410 A	R410 A
Titane	Titane	Titane	Titane	Titane
Rotatif Panasonic	Rotatif Hitachi	Rotatif Sanyo	Rotatif Sanyo	Scroll Sanyo
Chaud/Froid/auto	Chaud/Froid/auto	Chaud/Froid/auto	Chaud/Froid/auto	Chaud/Froid/auto
-5°C ~ 40°C	-5°C ~ 40°C	-5°C ~ 40°C	-5°C ~ 40°C	-5°C ~ 40°C
52 dB(A)	56 dB(A)	57 dB(A)	57 dB(A)	58 dB(A)
230V~/50 Hz	230V~/50 Hz	230V~/50 Hz	230V~/50 Hz	400V/3+N/50 Hz
3G2.5 mm ²	3G2.5 mm ²	3G2.5 mm ²	3G2.5 mm ²	5G1.5 mm ²
Electromagnétique	Electromagnétique	Electromagnétique	Electromagnétique	Electromagnétique
3.2 m ³ /h	5 m ³ /h	5.2 m ³ /h	6 m ³ /h	9 m ³ /h
PVC 50 mm	PVC 50 mm	PVC 50 mm	PVC 50 mm	PVC 50 mm
1020/450/655 mm	1120/490/865 mm	1120/490/865 mm	1120/490/865 mm	1110/470/1250 mm
1130/470/860 mm	1170/540/880 mm	1170/540/880 mm	1170/540/880 mm	1200/490/1280 mm
67 kg	85 kg	110 kg	112 kg	132 kg
77 kg	99 kg	126 kg	128 kg	148 kg

CARACTERISTIQUES

MODELE	Easy TPAC 40	Easy TPAC 60	Easy TPAC 80
Capacité bassin	Jusqu'à 40 m³	Jusqu'à 60 m³	Jusqu'à 80 m³
Puissance de chauffage **	5.20 KW	8.70 KW	12.50 KW
Consommation**	1.25 KW	2.05 KW	2.24 KW
COP	4.16	4.24	5.58
Courant nominal	5.4 A	8.91 A	11.21 A
Puissance de chauffage*	4.1 KW	6.60 KW	8.90 KW
Consommation *	1.16 KW	1.80 KW	2.10 KW
Contrôleur intégré	Ecran LCD	Ecran LCD	Ecran LCD
Gaz	R410 A	R410 A	R410 A
Echangeur	Titane	Titane	Titane
Compresseur	Rotatif Mitsubishi	Rotatif Panasonic	Rotatif Toshiba
Mode	Chaud/Froid/auto	Chaud/Froid/auto	Chaud/Froid/auto
Plage de fonctionnement	5°C ~ 40°C	5°C ~ 40°C	5°C ~ 40°C
Puissance acoustique	34 dB(A)	43 dB(A)	52 dB(A)
Alimentation	230V~/50 Hz	230V~/50 Hz	230V~/50 Hz
Câble d'alimentation	3G2.5 mm ²	3G2.5 mm ²	3G2.5 mm ²
Détendeur	Capillaire	Capillaire	Capillaire
Débit d'eau	1.8 m³/h	3 m³/h	4.5 m³/h
Raccordement hydraulique	PVC 32 ou 50 mm	PVC 50 mm	PVC 50 mm
Dimension unité	780/350/560 mm	995/405/620 mm	995/405/620 mm
Dimension carton	810/355/600 mm	1070/420/650 mm	1070/420/650 mm
Poids net	37 kg	60 kg	77 kg
Poids brut	42 kg	65 kg	82 kg

* Test réalisé à 24°C de température d'air, avec le même écart de température et de débit d'eau obtenu à 15°C.

** Test réalisé à 15°C de température d'air, avec une entrée d'eau à 26°C et une sortie d'eau à 28°C afin de définir le débit d'eau, la capacité de chauffe et la consommation, selon les normes FFP



Conditions Générales

Article 1 : Généralités

- 1.1. Les conditions contractuelles du vendeur priment toujours celles de l'acheteur.
- 1.2. Les conditions particulières reprises au recto priment toujours les conditions générales.
- 1.3. La nullité éventuelle de l'une des clauses des présentes conditions générales n'affecte pas la validité pour le surplus.

Article 2: **Offres de prix** - La validité de nos offres de prix est limitée à deux mois. Les prix repris dans les offres et devis sont toujours nets, sans escompte, hors taxes de et à titre indicatif.

Article 3 : **Formation du contrat** - Le contrat de vente est valablement conclu au plus tard lors de la signature de la confirmation de commande, ou du bon de livraison ou du bordereau de transport concernant la marchandise livrée qui est toujours accompagnée d'un bon de livraison du vendeur.

Article 4 : Obligations du vendeur

4.1. Délai de livraison - Les délais de livraison ne sont donnés qu'à titre indicatif. Tout retard ne donne ni droit à l'acheteur d'annuler la commande ni droit à des dommages et intérêts.

4.2. Transport - Toutes les marchandises seront livrées franco route asphaltée non déchargées à l'adresse de facturation en France, pour toute livraison supérieure à 500 € hors TVA. Dans les autres cas, des frais de transport de 45 € hors TVA minimum seront facturés. Au cas où l'acheteur ne prend pas livraison des biens à la date communiquée, le vendeur se réserve le droit de répercuter tous les surcoûts ainsi occasionnés à l'acheteur.

4.3. Informations techniques et entretien. - Le vendeur donne à l'acheteur toutes les informations nécessaires quant au fonctionnement des marchandises livrées et quant à leur entretien.

4.4. Garantie

4.4.1. Etendue de la garantie - La garantie du vendeur ne vaut que pour les composants, dont MISTRAL a reconnu la défectuosité. Les autres frais qui pourraient découler de l'installation tel que les frais de transport (envois aller/retour) et de réparation et de déplacement ne sont pas pris en charge par MISTRAL.

Le vendeur ne peut en aucun cas être tenu par une responsabilité qui dépasse la valeur de la marchandise.

4.4.2 Durée de la garantie - La garantie est de 24 mois après livraison sur les climatiseurs MISTRAL de la famille de produits CLIMATISATION DE CONFORT et leurs accessoires.

Pour toute autre marchandise la durée de garantie est de 12 mois après livraison. La souscription d'un contrat d'entretien annuel dès la première année et l'utilisation des appareils dans la plage de leur limite de fonctionnement est absolument nécessaire. La date à laquelle débute la période de garantie est la date figurant sur la note d'envoi Mistral de l'appareil concerné.

4.4.3. Exclusion générale - Ne bénéficient pas de la garantie, les interventions dues à une installation ou un raccordement incorrect, une défaillance de l'installation électrique de l'immeuble, des tensions électriques s'écartant d'une manière excessive des valeurs nominales prévues par l'appareil, une erreur de manipulation ou un mauvais usage de la part de l'utilisateur, un entretien insuffisant ou incorrect, un heurt ou une chute de l'appareil.

La garantie ne s'applique pas non plus à des défauts à l'entretien préventif panne ou dommage résultant directement ou survenu dans le cadre d'un des cas d'exclusion suivants donnés à titre exemplatif et non limitatif :

En cas de toute intervention de réglage de réparations ou opérations assimilables à des travaux d'entretien effectués sur le matériel

ou équipements par toute personne étrangère au service du vendeur.

En cas d'ajout, d'utilisation d'installations techniques, de dispositifs complémentaires ou accessoires de matériels et d'équipements ou non conformes aux spécifications techniques ou n'ayant pas reçu l'accord écrit et préalable du vendeur.

En cas de conséquences d'incendie, dégâts des eaux, accident, malveillance, orages ou accidents météorologiques.

En cas de vandalisme, etc.

Article 5 Obligations de l'acheteur

5.1. Paiement des factures - Toutes les factures sont payables au comptant à Cavaillon en liquide ou sur notre compte

Banque Chaix IBAN : FR76 1017 8000 2007 0210 7782 934 BIC : CCBPFRPPCHX.

Lors de la commande le vendeur se réserve le droit de réclamer le versement d'un acompte de 30 % de la commande, le solde étant réglé au plus tard à la livraison.

5.2. Réception et agrément des marchandises - L'acheteur doit contrôler les marchandises dès la réception, tant en ce qui concerne leur conformité avec la commande que pour ce qui concerne leur état général. L'acheteur est présumé agréer les marchandises, lorsqu'il ne formule pas immédiatement sur le bon de livraison ses réserves concernant l'endommagement, la perte ou la non-conformité des biens livrés, y inclus les vices apparents. De plus, l'acheteur doit aviser le vendeur de ses réserves au plus tard par lettre recommandée dans les trois jours après livraison.

5.3. Installation professionnelle - Le vendeur n'est pas tenu de l'installation des appareils livrés ni des conséquences de cette installation.

L'acheteur est censé disposer de toutes les connaissances techniques nécessaires qui lui permettent de contrôler le bon déroulement des opérations et la conformité du matériel et des installations aux besoins de ses clients. Le vendeur ne peut en aucun cas être tenu responsable de la non-conformité des services à ces besoins.

L'acheteur transmet à ses clients toutes les informations techniques et d'entretien des marchandises vendues.

Article 6: Non-respect du contrat- défaut de paiement

6.1. Intérêts - En cas de non-paiement des factures à l'échéance le vendeur peut réclamer des intérêts moratoires de 15 % par an.

6.2. Clause pénale - En cas de non-paiement des factures à l'échéance du vendeur, il peut également après mise en demeure par lettre recommandée réclamer une indemnité forfaitaire pour ses frais administratifs et de recouvrement équivalent à 15 % de la valeur de la commande.

6.3. Rupture fautive du contrat par l'acheteur-indemnité - En cas de non-paiement d'une facture à l'échéance et dans tout autre cas de non-respect du présent contrat par l'acheteur, le vendeur est en droit de constater la rupture fautive du contrat par lettre recommandée et de reprendre les marchandises. L'acheteur ayant rompu fautivement le contrat doit une indemnité forfaitaire de 30 % de la valeur du contrat à titre d'indemnité au vendeur. Cette indemnité n'est pas cumulable avec celles prévues par l'article de 6.2.

6.4. Garanties supplémentaires - Lorsque le crédit de l'acheteur se détériore, le vendeur peut même après exécution partielle du contrat exiger de l'acheteur des garanties supplémentaires. Le refus d'y satisfaire donne au vendeur le droit d'annuler ou de suspendre le contrat.

Article 7 : **Réserve de propriété** - Les marchandises livrées restent la propriété du vendeur jusqu'au paiement intégral du prix. L'acheteur s'engage à ne pas vendre ou céder les marchandises à un tiers aussi longtemps que les marchandises restent la propriété du vendeur. En tout cas l'acheteur cède au vendeur la créance respective qu'il a vis-à-vis de son ou de ses clients en ce qui concerne toute marchandise dont l'acheteur n'aurait pas payé le prix au vendeur.

Article 8 : **Transfert des risques** - Tous les risques relatifs aux marchandises passent automatiquement à l'acheteur dès livraison ou entreposage dans les locaux de l'acheteur.

Article 9 : **Etudes et conseils** - Le vendeur ne peut en aucun cas être tenu pour responsable pour les avis, études, dessins, plans ou propositions qu'il a communiquées de bonne foi à l'acheteur

Article 10 : **Litiges** - Le présent contrat est exclusivement régi par la loi française. Les tribunaux de l'arrondissement d'AVIGNON sont exclusivement compétents.



Comfort Air Conditioning
Air Conditioning Accessories
Advanced Air Conditioning
Chilled Water Air Conditioning
Fan Coil Air Conditioning
Close Control Air Conditioning
Swimming Pool Solutions
Ventilation & Air Treatment Units
Heat Pumps Systems



Airconditioning Europe
821 av. de Cheval Blanc
84300 CAVAILLON
Tél. +33 (0)4 90 72 43 28
Cell. +33 (0)6 400 622 88
ventes@airco-europe.fr
sav@airco-europe.fr
www.airco-europe.fr